

Réforme territoriale : des conséquences immédiates

Les 3 lois de réforme territoriale (Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles -MAPTAM, création des nouvelles régions métropolitaines, nouvelle organisation territoriale de la république- NOTRe) modifient considérablement l'organisation des collectivités territoriales et l'organisation déconcentrée de l'État en région.

Sans revenir sur le détail de ces 3 lois, nous voulons pointer deux conséquences majeures :

1) La première est la plus connue. La réforme territoriale a été proclamée, dès janvier 2014, par le sommet de l'exécutif, comme un élément du pacte de compétitivité : baisse des dépenses publiques et compétitivité avec les autres régions et métropoles européennes. On peut y ajouter concurrence entre les collectivités au sein même de l'hexagone.

Les changements de majorités dans les communes puis les départements, la situation financière difficile, particulièrement pour les seconds se traduisent très souvent par des coupes sombres dans les budgets ; les nouveaux édiles arguant aussi des difficultés budgétaires léguées par leurs prédécesseurs.

2) La fin d'une organisation uniforme des missions des collectivités sur tout le territoire. La loi MAPTAM a créé les conférences territoriales de l'action publique permettant aux collectivités locales de contractualiser entre elles l'exercice de missions. Ainsi, une métropole pourrait avoir la compétence collège et / ou lycée sur son territoire (de par la loi, la métropole de Lyon a déjà l'ensemble des compétences du département du Rhône sur son aire géographique). En plus, la charte de la déconcentration qui s'applique aux services de l'État, permet aux préfets de régions, comme aux recteurs d'adapter l'organisation des services aux « spécificités locales » . Ainsi, une mosaïque de situations risque de se créer, remettant en cause l'égalité d'accès aux services publics.

Des défis pour notre syndicalisme

Ces transformations, si nous n'arrivons pas à les arrêter constituent des défis pour notre syndicalisme. Déjà, la réforme des lycées, puis celle des collèges si elle aboutissait, rendent les situations locales très disparates, en contradiction avec l'idée que nous nous faisons de l'égalité territoriale. La réforme territoriale et celle des services de l'État organisent à grande échelle ce puzzle.

Cela implique une attention plus grande dans chaque académie, à ce que font les collectivités territoriales, et un investissement accentué dans les CFR FSU.

Agir dès 2016

Des travaux pratiques immédiats sont nécessaires. Dans l'année qui suit leur renouvellement , en 2016 donc, les conseils régionaux doivent élaborer le « contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles » (CPRDFOP). Celui-ci comprend un schéma de développement de la formation professionnelle initiale. Dans la plupart des régions, le développement de l'apprentissage et l'adaptation des formations au tissu économique local sont les priorités des exécutifs . Ce ne sont pas seulement les lycées professionnels publics qui seront fragilisés, mais toutes les formations des lycées tant post bac que BTS voire CPGE. Ce contrat de plan concerne aussi l'emploi, la formation professionnelle et l'orientation ; le SNES, avec le SNUEP, mais aussi le SNU pôle emploi doit se saisir de cette question pour peser afin que les jeunes aient accès à des qualifications qui ne les enferment pas dans un destin qui plus est fort incertain.

Michel GALIN, Unité et Action